

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2016206401

Dossier numéro : 2016-12-09/03

Titre

9 DECEMBRE 2016. - Arrêté de l'administrateur délégué du SELOR, Bureau de Sélection de l'Administration fédérale, fixant le règlement d'ordre relatif aux examens linguistiques en matière administrative organisés conformément à l'arrêté royal du 8 mars 2001 fixant les conditions de délivrance des certificats de connaissances linguistiques prévus à l'article 53 des lois sur l'emploi des langues en matière administrative coordonnées le 18 juillet 1966

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 06-08-2020 inclus.

Source : BUREAU DE SELECTION DE L'ADMINISTRATION FEDERALE

Publication : Moniteur belge du 23-12-2016 page : 89591

Entrée en vigueur : 23-12-2016

Table des matières

Texte

[Abrogé] <ROI 2020-08-04/01, art. 68, 003; En vigueur : 06-08-2020>